RSEQ©

BASKETBALL

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.

# BASKETBALL COLLÉGIAL DIVISION 3
# CONFÉRENCE SUD-OUEST
# RÈGLEMENTS DE LIGUE 2026-2027

**MISE À JOUR : 2026.09.21**

**TABLE DES MATIÈRES**


ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU (modifié, juin 2026) ..... 3
ARTICLE 2 – DURÉE DES RENCONTRES ..... 3
ARTICLE 3 – RETARD ..... 3
ARTICLE 4 – LES OFFICIEL·LE·S ..... 3
4.1 Officiel·le·s majeur·e·s ..... 3
4.2 Officiel·le·s mineur·e·s ..... 3
ARTICLE 5 – ADMISSIBILITÉ ..... 3
5.1 Âge limite (modifié, mai 2025) ..... 3
5.2 Nombre de joueur·euse·s ..... 4
5.3 Le personnel ..... 4
ARTICLE 6 – LIGUE FÉMININE ..... 4
6.1 Les équipes ..... 4
6.2 Saison régulière ..... 4
6.3 Éliminatoires et championnat régional ..... 4
ARTICLE 7 – LIGUE MASCULINE ..... 5
7.1 Les équipes ..... 5
7.2 Saison régulière ..... 6
7.3 Éliminatoires et championnat régional ..... 6
ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES (modifié, juin 2026) ..... 6
ARTICLE 9 – PROGRAMME DOUBLE ..... 7
ARTICLE 10 – TEMPS CONTINU ..... 7
ARTICLE 11 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE ..... 7
ARTICLE 12 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3 (modifié, juin 2026) ..... 7
ARTICLE 13 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE ..... 7
13.1 Ligue féminine ..... 7
13.2 Ligue masculine ..... 8
ARTICLE 14 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE ..... 8
ARTICLE 15 – FEUILLE DE POINTAGE ..... 8
ARTICLE 16 – PARTIE HORS-CONCOURS ..... 8
ARTICLE 17 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS (modifié, juin 2026) ..... 8
ARTICLE 18 – TABLEAU INDICATEUR ..... 8
ARTICLE 19 – CRÉDIT D'ORGANISATION ..... 8
ARTICLE 20 – ÉQUIPES D'ÉTOILES ..... 9
ARTICLE 21 – ÉTHIQUE SPORTIVE ..... 9

## **ARTICLE 1 – RÈGLES DE JEU** (modifié, juin 2026)

Les règles de jeu en vigueur sont celles de la Fédération internationale de Basketball amateur (FIBA), ainsi que les règles de sécurité de la fédération de basketball du Québec, édition la plus récente, sauf pour les articles suivants :

## **ARTICLE 2 – DURÉE DES RENCONTRES**

Toutes les rencontres seront de quatre (4) périodes de dix (10) minutes avec une pause de dix (10) minutes à la mi-temps. Vingt (20) minutes seront accordées pour l'échauffement.

Il y aura un intervalle de deux (2) minutes entre la première et la seconde période, entre la troisième et la quatrième période, ainsi qu'avant chaque prolongation.

## **ARTICLE 3 – RETARD**

L'heure de la rencontre affichée sur le calendrier officiel est à respecter. Dans le cas de retard, l'arbitre accordera un sursis de quinze (15) minutes, après quoi l'équipe fautive perdra la partie.

L'équipe fautive est celle ne pouvant présenter cinq (5) joueur·euse·s sur le terrain dans les délais prévus et qui n'a pas pris les moyens d'avertir de son retard.

Lorsqu'on aura été prévenu de l'arrivée tardive d'une équipe, les arbitres attendront sur les lieux. Dès l'arrivée de cette équipe, un échauffement de vingt (20) minutes sera alloué avant le début de la partie.

## **ARTICLE 4 – LES OFFICIEL·LE·S**

### 4.1 Officiel·le·s majeur·e·s

Toutes les rencontres sont arbitrées par des officiel·le·s reconnu·e·s par le RSEQ.

### 4.2 Officiel·le·s mineur·e·s

L'équipe hôtesse devra obligatoirement fournir trois (3) officiel·le·s mineur·e·s pour les rencontres. Une amende de 50 $ sera chargée en cas de non-respect.

## **ARTICLE 5 – ADMISSIBILITÉ**

### 5.1 Âge limite (modifié, mai 2025)

Chaque équipe pourra inscrire un maximum d'un·e (1) étudiant·e-athlète né·e avant le premier (1er) octobre 2003.

5.2 Nombre de joueur·euse·s

Le nombre de joueur·euse·s en uniforme est limité à quinze (15). Cependant, il n'y a pas de limite de joueur·euse·s pouvant être inscrit·e·s sur le formulaire d'engagement.

5.3 Le personnel

Un maximum de six (6) accompagnateur·rice·s peut être présent au banc de l'équipe (FIBA). Les accompagnateur·rice·s sont les entraîneur·e·s, thérapeutes, statisticien·ne·s, joueur·euse·s blessé·e·s non en uniforme ainsi que toute autre personne.

## ARTICLE 6 – LIGUE FÉMININE

6.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial féminin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de onze (11) équipes (section unique).

| **SECTION UNIQUE** | |
|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | Lionel-Groulx |
| André-Laurendeau | Marie-Victorin |
| Héritage | Outaouais |
| Jean-de-Brébeuf | Rosemont |
| John Abbott | Vieux Montréal |
| L'Assomption | |

6.2 Saison régulière

Simple rotation plus six (6) parties au hasard, pour un total de seize (16) rencontres.

6.3 Éliminatoires et championnat régional

Équipes participantes : Les équipes ayant terminé en 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e position du classement cumulatif de la saison régulière.

| ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **PARTIE** | **DATE** | **VISITEUR** | **RECEVEUR** | **ENDROIT** |
| Quart de finale #1 | À déterminer | 8e position | 1re position | À déterminer (mieux semés) |
| Quart de finale #2 | À déterminer | 7e position | 2e position | À déterminer (mieux semés) |
| Quart de finale #3 | À déterminer | 6e position | 3e position | À déterminer (mieux semés) |
| Quart de finale #4 | À déterminer | 5e position | 4e position | À déterminer (mieux semés) |
| Demi-finale | 2027-04-03 | Gagnant quart de finale reclassé | Gagnant quart de finale reclassé | Collège Jean-de-Brébeuf |
| Demi-finale | 2027-04-03 | Gagnant quart de finale reclassé | Gagnant quart de finale reclassé | Collège Jean-de-Brébeuf |
| Finale (bronze) | 2027-04-03 | Perdant demi-finale reclassé | Perdant demi-finale reclassé | Collège Jean-de-Brébeuf |
| Finale (or) | 2027-04-03 | Gagnant demi-finale reclassé | Gagnant demi-finale reclassé | Collège Jean-de-Brébeuf |

## ARTICLE 7 – LIGUE MASCULINE

7.1 Les équipes

La ligue de basketball collégial masculin division 3 de la conférence Sud-Ouest est composée d'un total de quinze (15) équipes réparties en deux (2) sections fermées de calibre.

| SECTION A | SECTION B |
|---|---|
| Abitibi-Témiscamingue | André-Grasset |
| L'Assomption | Bois-de-Boulogne |
| Lionel-Groulx | Marianopolis |
| Maisonneuve | Marie-Victorin |
| Montmorency | Rosemont |
| Outaouais | Valleyfield |
| Saint-Jérôme | |
| Saint-Laurent | |
| Universel | |

7.2 Saison régulière

La formule de compétition est la suivante :

- Section A : double rotation pour un total de seize (16) rencontres par équipe.
- Section B : triple rotation pour un total de quinze (15) rencontres par équipe.

7.3 Éliminatoires et championnat régional

Équipes participantes :

- Section A : Les équipes ayant terminé en 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e et 8e position.
- Section B : Les équipes ayant terminé en 1re et 2e position.

| **ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **PARTIE** | **DATE** | **VISITEUR** | **RECEVEUR** | **ENDROIT** |
| Barrage | À déterminer | 1re position B | 8e position A | À déterminer (mieux semés) |
| Barrage | À déterminer | 2e position B | 7e position A | À déterminer (mieux semés) |
| Quart de finale #1 | 2027-04-02 | Gagnant barrage reclassé | 1re position A | À déterminer |
| Quart de finale #2 | 2027-04-02 | Gagnant barrage reclassé | 2e position A | À déterminer |
| Quart de finale #3 | 2027-04-02 | 6e position A | 3e position A | À déterminer |
| Quart de finale #4 | 2027-04-02 | 5e position A | 4e position A | À déterminer |
| Demi-finale | 2027-04-03 | Gagnant quart de finale reclassé | Gagnant quart de finale reclassé | Collège de Maisonneuve |
| Demi-finale | 2027-04-03 | Gagnant quart de finale reclassé | Gagnant quart de finale reclassé | Collège de Maisonneuve |
| Finale (bronze) | 2027-04-04 | Perdant demi-finale reclassé | Perdant demi-finale reclassé | Collège de Maisonneuve |
| Finale (or) | 2027-04-04 | Gagnant demi-finale reclassé | Gagnant demi-finale reclassé | Collège de Maisonneuve |

## **ARTICLE 8 – RÉCOMPENSES** (modifié, juin 2026)

L'équipe gagnante du championnat régional recevra une bannière de champion·ne·s régionaux ainsi que vingt (20) médailles d'or. L'équipe finaliste recevra vingt (20) médailles d'argent alors que l'équipe terminant en troisième (3e) position recevra vingt (20) médailles de bronze.

**ARTICLE 9 – PROGRAMME DOUBLE**

La deuxième (2e) rencontre débute normalement à l'heure fixée.

Les équipes qui jouent lors de la deuxième (2e) rencontre d'un programme double ont droit à quinze (15) minutes d'échauffement.

**ARTICLE 10 – TEMPS CONTINU**

Le temps sera continu dès qu'un écart de pointage de quarante (40) points au quatrième (4e) quart se créera et le restera jusqu'à la fin de la partie.

**ARTICLE 11 – ADMISSION DANS LA DISCIPLINE**

L'entrée d'une nouvelle équipe dans la discipline se fait obligatoirement en division 3. Le collège doit remplir le formulaire d'inscription en ce sens à la date demandée.

**ARTICLE 12 – PARAMÈTRES DE PROMOTION-RELÉGATION ENTRE DIVISIONS 2 ET 3** (modifié, juin 2026)

La promotion-relégation entre les divisions 2 et 3 impliquera :

- Ligue féminine : Maximum d'une (1) équipe
- Ligue masculine : Maximum de deux (2) équipes

Le nombre maximal d'équipes inscrites dans les ligues de division 2 est de :

- Ligue féminine : Six (6) équipes **Huit (8) équipes pour la saison 2027-2028*
- Ligue masculine : Neuf (9) équipes

L'ordre de priorité des équipes pouvant accéder à la promotion en division supérieure est le suivant :

1. Équipe championne – Championnat
2. Équipe championne – Saison régulière
3. Équipe finaliste – Championnat

Une équipe reléguée de la division 1 vers la division 2 sera classée au premier rang des équipes.

Une équipe reléguée de la division 2 vers la division 3 sera classée au premier rang des équipes.

**ARTICLE 13 – RANGS DES ÉQUIPES EN VUE DE LA SAISON SUIVANTE**

13.1 Ligue féminine

Le principe ne s'appliquera pas en prévision de la saison 2027-2028, et ce, puisqu'il n'y a qu'un (1) seul classement cumulatif.

13.2 Ligue masculine

En vue de la saison 2027-2028, le processus de reclassement des équipes sera le suivant. La neuvième (9e) position de la section A prendra le onzième (11e) rang alors que le gagnant de la rencontre éliminatoire SM201 prendra le huitième (8e) rang.

## ARTICLE 14 – DEVOIR DU COLLÈGE HÔTE

À chaque rencontre, le collège hôte doit fournir un minimum de six (6) ballons de basketball à l'équipe visiteuse pour la période d'échauffement.

## ARTICLE 15 – FEUILLE DE POINTAGE

Un·e joueur·euse est autorisé·e à jouer lorsque son nom a été inscrit sur la feuille de pointage avant le début du jeu et aussi longtemps qu'il ou elle n'a pas été disqualifié·e (article provenant des règlements FIBA).

À la fin de la partie, le collège hôte a la responsabilité de biffer le nom des joueur·euse·s absent·e·s sur la feuille de pointage avant que celle-ci n'ait été signée par les officiel·le·s et remise aux entraîneur·e·s des équipes.

## ARTICLE 16 – PARTIE HORS-CONCOURS

Pour jouer une partie hors-concours, le collège devra faire une demande de sanction au RSEQ. S'il est l'hôte de la partie, il devra faire en même temps une demande pour des officiel·le·s.

Après chaque partie hors-concours, qu'il reçoit ou qu'il joue à l'extérieur contre une équipe hors ligue, le collège devra faire parvenir une copie de la feuille de pointage au RSEQ dans les trois (3) jours ouvrables suivant la partie. En cas d'infraction, des frais administratifs de 50 $ seront imposés.
Toute annulation de partie hors-concours sera considérée comme un changement au calendrier et des frais administratifs de 50 $ seront imposés.

## ARTICLE 17 – POLITIQUE DE PREMIERS SOINS (modifié, juin 2026)

À chaque rencontre, il doit y avoir un·e (1) thérapeute du sport certifié.e présent·e et prêt·e à intervenir soixante (60) minutes avant le début du tournoi.

## ARTICLE 18 – TABLEAU INDICATEUR

À chaque rencontre, l'usage d'un tableau indicateur avec le pointage et le temps de jeu est obligatoire.

## ARTICLE 19 – CRÉDIT D'ORGANISATION

Un montant de 100 $ par rencontre sera octroyé aux hôtes de parties éliminatoires et du championnat régional.

## **ARTICLE 20 – ÉQUIPES D'ÉTOILES**

Les équipes choisiront les équipes d'étoiles de leur ligue. Les modalités de sélection se trouvent dans le document « PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES D'ÉTOILES » disponible sur la page web de chaque ligue.

Ligue féminine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/

Ligue masculine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/

## **ARTICLE 21 – ÉTHIQUE SPORTIVE**

Les entraîneur·e·s devront classer les équipes de la ligue en votant pour l'éthique sportive. Des gagnants en féminin et masculin seront couronnés, et ce, pour chaque section, le cas échéant. La procédure complète se trouve sur la page de chaque ligue.

Ligue féminine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/feminin/formulairesreglements/

Ligue masculine : https://rseq.ca/sports/basketball/collegial/division-3/sud-ouest/masculin/formulairesreglements/

***Modification des règlements***

*Afin d'éviter de remettre en question chaque année des règlements, tout nouveau règlement est valide deux (2) ans sauf si plus du deux tiers des membres sont d'accord pour en discuter lors de la réunion du comité de ligue. L'année de l'instauration du nouveau règlement est indiquée vis-à-vis de l'article modifié par ex. : (adopté en 06-18).*

***Modification des règlements en cours de saison***

*Aucune proposition de modification sur le fonctionnement des ligues ne peut être apportée après le début de la saison.*